

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de L'HERM

ARRETE TEMPORAIRE
N° ARR2020-03

Portant réglementation de la circulation sur
Les routes départementales D1 / D101 et toutes les routes communales
Commune de L'HERM

En agglomération

Le Maire de la commune de L'HERM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation des véhicules sur les routes départementales D1 / D101 dans l'agglomération et toutes les routes communales sur le territoire de L'HERM afin de poursuivre les travaux de Fibre Optique déjà déployés.

ARRETE

Article 1 : A compter du 06/07/2020 et jusqu'à la fin des travaux (durée évaluée 3 mois), la circulation des véhicules sur les routes départementales D1 / D101 et toutes les routes communales de la Commune de L'HERM est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

Travaux : Tirage, raccordement et mesure sur les réseaux télécom déploiement Ariège THD

ad nomvole	ad-insee	ad-postal	ad commune
BARAGNE	09138	09000	L'HERM
BASTIDE	09138	09000	L'HERM
BOURLET	09138	09000	L'HERM
CAROL	09138	09000	L'HERM
CAYRE	09138	09000	L'HERM
CHOUROUMINOU	09138	09000	L'HERM
ESCAILLERE	09138	09000	L'HERM
FENDEILLE	09138	09000	L'HERM
JACQUET	09138	09000	L'HERM
L'HERM	09138	09000	L'HERM
L'HOSTE	09138	09000	L'HERM
LA CALMETTE	09138	09000	L'HERM
LA PLAINE	09138	09000	L'HERM
LA QUIQUE	09138	09000	L'HERM
LA SERRE	09138	09000	L'HERM
LANGLADE	09138	09000	L'HERM
LAS GARRIGUES	09138	09000	L'HERM
LAS GRAOUSSET	09138	09000	L'HERM

LAS TREYTES	09138	09000	L'HERM
LE SEGUELA	09138	09000	L'HERM
LES MARSALS	09138	09000	L'HERM
MILLARIS	09138	09000	L'HERM
MONLAUR	09138	09000	L'HERM
MOUNNET	09138	09000	L'HERM
PAS DEL TEIL	09138	09000	L'HERM
PONT NOIR	09138	09000	L'HERM
PRADE DE LA VERGNIERE	09138	09000	L'HERM
PRATS DE TALE	09138	09000	L'HERM
RESTOUIL	09138	09000	L'HERM
ROC DE SAINT MARTIN	09138	09000	L'HERM
SABARTHES	09138	09000	L'HERM
SARNAC	09138	09000	L'HERM
SERS	09138	09000	L'HERM
TALE	09138	09000	L'HERM
D101 en agglomération	09138	09000	L'HERM
D13 en agglomération	09138	09000	L'HERM

Contraintes : Occupation d'une file et de trottoir

Article 2 : Sur les routes départementales D1 / D101 et toutes les routes communales de la Commune de L'HERM de circulation au droit du chantier :

- le stationnement de tous véhicules est interdit ;
- la vitesse maximale autorisée est de 30 km/heure ;
- le dépassement des véhicules, est interdit ;
- Chaussée rétrécie et alternance par feu tricolore ;
- Route barré, mise en place d'une déviation.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place entretenue et enlevée par :

- Maître d'œuvre : SANTERNE TOULOUSE SAS (AXIANS FIBRE SUD OUEST) ZI Ribaute – 35 chemin des Tournesols – 31130 QUINT FONSEGRIVES

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : Le Maire de la commune de L'HERM est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Mr le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale,
- Mr le Colonel, Directeur du S.D.I.S. du Département de l'Ariège,
- Mr le Chef de la Délégation Territoriale du Pays de Foix – Haute Ariège,
- Maître d'ouvrage : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE
- Maître d'œuvre : SANTERNE TOULOUSE SAS (AXIANS FIBRE SUD OUEST) ZI Ribaute – 35 chemin des Tournesols – 31130 QUINT FONSEGRIVES
- Responsable des travaux : Monsieur David TESQUIER 06.40.76.94.29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210901385-20200618-ARR2020-03-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2020
Affichage : 19/06/2020

L'HERM
le 18 Juin 2020,

Le Maire,
SERRES Jean-Claude

